METROPOLE
De RENNES

-

Département d'Ille et Vilaine
35 000

-

Dossier d'enquête publique

Autorisation au titre des installations classées
Pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'une déchetterie à
SAINT JACQUES DE LA LANDE

Enquête publique
Du lundi 21 août au vendredi 22 septembre 2017
Prescrite par arrêté Préfectoral du 19 juillet 2017

Avis du Commissaire Enquêteur

Gérard BESRET
Commissaire Enquêteur

Destinataires :
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes
Préfecture d'Ille et Vilaine

SOMMAIRE

1 Plan de localisation du projet 3
2 Rappel du projet 5
2.1 Objet de l'enquête et nature des travaux 5
2.2 Urbanisme 5
3 L'enquête publique 6
3.1 Déroulement de l'enquête 6
3.2 Publicité et information du public 6
3.2.1 Publicité de l'enquête : 6
3.2.2 Autres actions d'information : 7
3.3 Accueil et participation du public 7
3.4 Réception et composition du dossier d'enquête 7
3.5 Clôture de l'enquête 7
3.6 Consultation du dossier par le public et courriers reçus 7
4 Conclusions 8
4.1 Observations 8
4.1.1 Manque de concertation 8
4.1.2 Population desservie et choix du site 9
4.1.3 Impact sur l'environnement 9
4.1.4 Accès, circulation et trafic 10
4.1.5 Vocation de la ZAC et compatibilité 11
4.1.6 Discrédit de l'image des entreprises 11
4.2 Autres thèmes 11
4.2.1 Sur les avis des services consultés 11
4.2.2 Hygiène et sécurité 11
4.2.3 Etude des dangers 12
4.2.4 Financement du projet 13
5 BILAN 14
5.1 Bilan avantages inconvénients et recommandations : 14
6 Avis motivé du commissaire enquêteur 15

1 PLAN DE LOCALISATION DU PROJET

Plan de situation

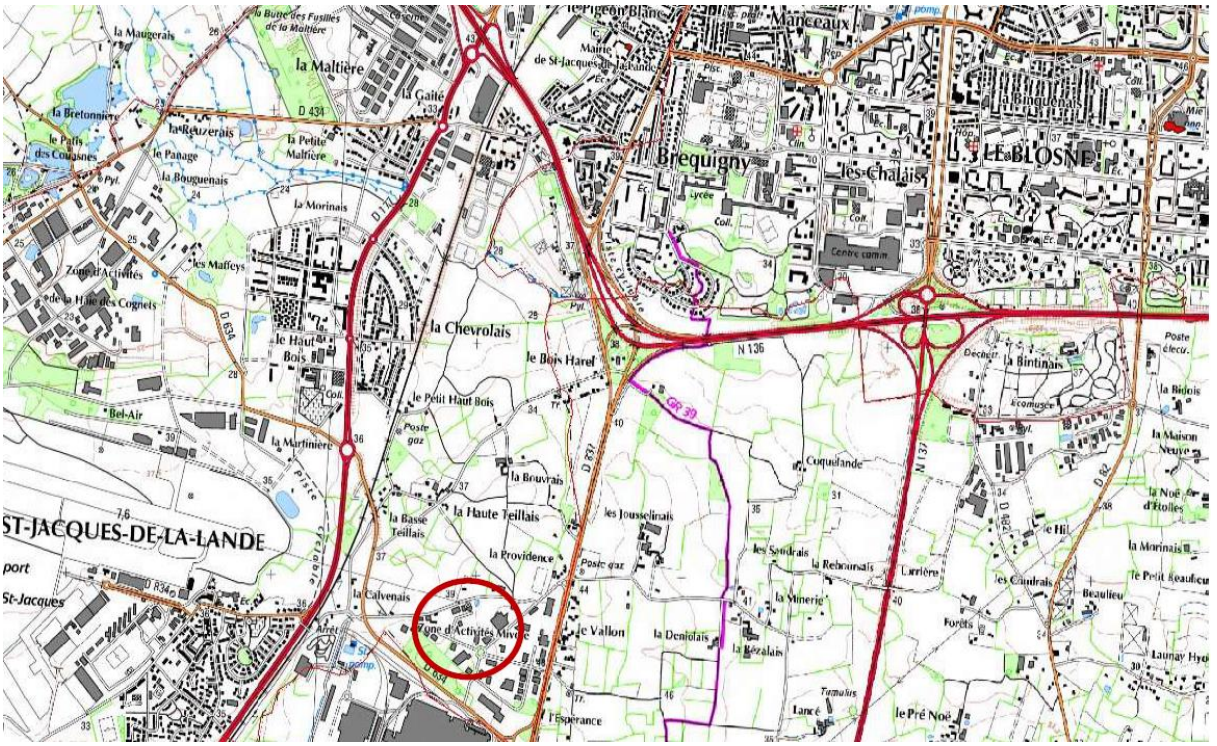

Adresse de la déchèterie :

Rennes Métropole
Déchèterie de Saint-Jacques-de-la-Lande
Rue de la Trotine
ZAC Mi-Voie Le Vallon
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande

Plan masse

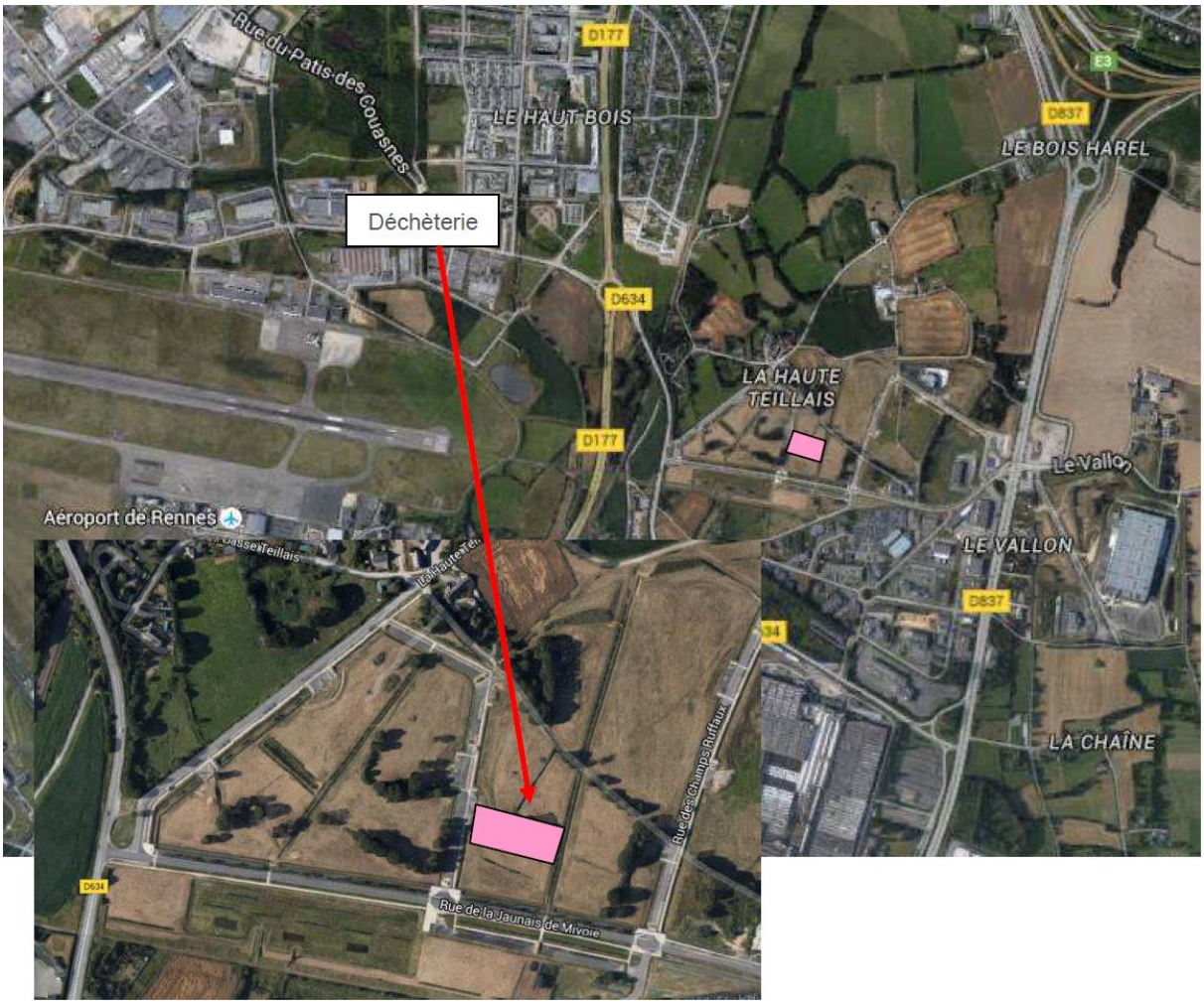
Rue du Patis des Couasnes
D177
LE HAUT BOIS
E3
D837
LE BOIS HAREL
Déchèterie
D634
LA HAUTE TEILLAIS
D177
Le Vallon
Aéroport de Rennes
LE VALLON
D837
LA CHAÎNE
Rue des Champs Rufeux
D634
Rue de la Jaunais de Mivoie

2 RAPPEL DU PROJET

2.1 OBJET DE L'ENQUETE ET NATURE DES TRAVAUX

Rennes Métropole représente environ 432 000 habitants répartis sur 43 communes.

Au regard de ces compétences, Rennes Métropole gère directement la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de son territoire, dans le cadre d'une politique communautaire globale de collecte et de traitement des déchets.

Pour ce faire, Rennes Métropole dispose notamment d'un réseau de 18 déchèteries et de 5 plateformes pour végétaux situées sur les communes du territoire. Elle envisage la modernisation de ce réseau pour répondre aux nouveaux besoins de ces habitants.

Dans le cadre de cette modernisation, Rennes métropole souhaite engager des travaux de construction de la déchèterie de Saint-Jacques-de-la-Lande, objet du dossier.

La présente demande d'autorisation d'exploiter a pour objet :

De construire une nouvelle déchèterie sur le territoire de Rennes Métropole à Saint Jacques de la Lande.

2.2 URBANISME

Ce projet de construction d'une déchèterie sur le territoire de St Jacques de La Lande respectera l'affectation des sols, les différents plans, servitudes, Schémas Directeurs et Lois.

En particulier :

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville approuvé le 02/02/2004 modifié le 21/01/2016
- → **Révision en cours** prescrite par arrêté du 27/01/2014
- → **PLUI en cours d'instruction** prescrite le 09/07/2015

Le Scot du Pays de Rennes approuvé le 29/05/2015
Différentes servitudes au titre
- → Du code de la santé
- → De la canalisation de transport de Gaz
- → Du bruit lié aux infrastructures des transports terrestres
- → Du plan d'exposition au bruit de l'Aéroport
- → De la Loi Barnier
- → De l'aviation civile
- → Radioélectriques liées à l'aéroport
- → Hertziennes de la Matière (Armée)

La compatibilité avec les plans Départementaux et Régionaux d'élimination des déchets
Les Lois Grenelles
Le SDAGE et SAGES

3 L'ENQUETE PUBLIQUE

3.1 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Pendant toute sa durée, un dossier complet accompagné du registre d'enquête a été tenu à la disposition du public pendant **32 jours consécutifs** en mairie de Saint-Jacques de la lande.

Ce dossier était compréhensif pour une bonne analyse du projet.

En exécution de l'article 3 de l'arrêté de M. le Préfet d'Ille et Vilaine j'ai tenu 4 permanences pour recevoir le public les :

- Lundi 21 Août 2017 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 23 Août 2017 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 septembre 2017 de 14h30 à 17h30
- Vendredi 22 septembre 2017 de 13h30 à 16h30

Dans les locaux de la Mairie de St Jacques-de-la-Lande

3.2 PUBLICITE ET INFORMATION DU PUBLIC

3.2.1 Publicité de l'enquête :

J'ai constaté que l'article 4 de l'arrêté de M. le Préfet sus visé avait été appliqué de la manière suivante :

Insertion de l'avis d'enquête publique dans les éditions des journaux suivants :

- **Ouest France** :
  - 1ère insertion le **28/07/2017**
    - **Rectificatif** **01/08/2017**
  - 2ème insertion le **21/08/2017**
- **Les Petites Affiches**
  - 1ère insertion le **28-29/07/2017**
  - 2ème insertion le **25-26/08/2017**

3.2.2 Autres actions d'information :

- L'avis d'enquête (Format A2 fond jaune) sera placé sur le site et visible de la voie publique.
- L'avis d'enquête sera affiché en extérieur de la mairie de St Jacques de la Lande et du siège de Rennes Métropole
- L'avis d'enquête sera mis en ligne sur :
  - Le site internet de Rennes Métropole
  - Le site internet des services de la mairie de St Jacques de la lande
  - Le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine

J'ai pu vérifier que ces affichages et insertions **avaient été réalisés.**

3.3 ACCUEIL ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le public pouvait consulter le dossier, à l'accueil de la Mairie de St Jacques-de-la-Lande, il disposait d'une table et de sièges, cet accueil était suffisant pour permettre de consulter les documents dans de bonnes conditions.

Mes quatre permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'accueil.

3.4 RECEPTION ET COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

La décision du tribunal administratif me désignant comme Commissaire Enquêteur est en date du **06/07/2017**, le dossier m'a été remis par les services de la Préfecture **le 21/07/2017.**

Le dossier qui m'a été donné était complet et très explicite sur les modalités d'organisation de l'enquête.

3.5 CLOTURE DE L'ENQUETE

J'ai clos cette enquête publique le **vendredi 22 septembre 2017 à 16h30**.

3.6 CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC ET COURRIERS REÇUS

Peu de participation du public.

4 CONCLUSIONS

En résumé après analyse des observations celles-ci peuvent être classées sous les thèmes suivants :

→ Manque de concertation.
→ Population desservie et choix du site
→ Impact sur l'environnement.
→ Accès, circulation et trafic
→ Vocation de la ZAC
→ Discrédit d'image des entreprises en place

D'autre part, mon avis s'appuiera sur les autres thèmes suivants :

→ Avis des services consultés
→ Hygiène et sécurité
→ Etude des dangers
→ Financement du projet

4.1 OBSERVATIONS

4.1.1 Manque de concertation

Une réunion publique s'est tenue à Saint Herblon le 27 juin 2017 afin que Rennes Métropole présente le schéma déchèteries dans le secteur sud de Rennes (secteur comprenant Saint-Jacques de La Lande).

Je note qu'une réunion de restitution de la présente enquête sera organisée dans le courant de l'Automne.

J'observe dans la réponse de Rennes Métropole que la fermeture du point déchèterie de la GAUTRAIS est programmé pour l'Automne 2017. Il me parait important que la fermeture du site dit de la GAUTRAIS ferme après ouverture de la nouvelle déchèterie.

Conclusion :

+ Concertation préalable organisée à l'échelle de Rennes Métropole.
+ Réunion de restitution programmée après enquête.

- Recommandations
  - Fermeture de la GAUTRAIS à planifier avec l'ouverture de MIVOIE

4.1.2 Population desservie et choix du site

Un travail a été entrepris avec les communes du secteur sud pour trouver un terrain communal qui réponde aux différentes problématiques de superficie, de maitrise foncière, d'absence de bail d'exploitation agricole et d'accessibilité. Seul le site de Mivoie permet de répondre à l'ensemble des contraintes.

A l'issue de cette réflexion les sites de Mivoie et celui du Perray sur St Herblon ont été retenus.

Les études montrent que lorsque le site actuel de Chartres de Bretagne sera fermé, 50%(environ) des Chartrains fréquenteront soit la déchèterie de Mi-Voie ou celle de St Herblon.

J'observe également au travers du dossier et de la zone de chalandise que 5 communes pourront être intéressées par le projet en plus de St Jacques, à savoir :

→ Chartres de Bretagne, Chavagne, Bréquigny, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Bruz

Conclusion :

+ Choix du site cohérent avec le schéma d'implantation des déchèteries sur Rennes Métropole et de la zone de chalandise recherchée.

4.1.3 Impact sur l'environnement

→ **Phase chantier**

L'analyse du dossier permet de constater que pendant la phase chantier des dispositions pratiques seront prises pour réduire les effets de propagation des poussières ou risques accidentels de pollution.
Le nettoyage des voiries et des routes d'accès devra être suivi régulièrement.

→ **Intégration**

Le site est ceinturé par des activités industrielles et commerciales, le projet ne présente aucun impact visuel depuis l'extérieur de la ZAC. De plus une haie bocagère ceinturera l'ensemble du site afin de garantir une bonne intégration.

→ **Protections**

Les impacts potentiels liés à l'exploitation (déversement d'huiles, incidents sur DDS, fuites d'hydrocarbures, rejets pollués vers le milieu, détérioration de l'étanchéité, etc…) ont été pris en compte dans le projet avec la création de cuves de rétention, de double enveloppe des cuves, d'organisation des stockages, d'un plan de formation du personnel exploitant.

→ **Traitement des eaux**

La gestion des eaux de surface sera organisée avec une séparation efficace des hydrocarbures. Un contrôle des rejets sera réalisé régulièrement. Les eaux usées en matière d'usage domestique seront dirigées vers le réseau d'EU pour être dirigées vers la station d'épuration.

→ **Emissions de poussières, envols et odeurs**.

L'entretien régulier des voiries, le respect des vitesses de circulation, la nature des revêtements, la réalisation du mur d'enceinte, le nettoyage régulier du site, la fréquence des enlèvements sont de nature à éviter la propagation des poussières, les envols de déchets légers et odeurs.

→ **Emissions sonores**

Les principales sources sonores proviendront des allées et venues des véhicules (PL et VL), du dépotage ou déchargement des déchets, de la manipulation des bennes, du bip de recul des engins.

J'observe que le projet se trouve à proximité de l'aéroport Rennes St Jacques, d'un axe routier important et de la voie ferrée, au sein d'une ZAC importante. Le trafic lié à l'activité de la déchèterie peut être considéré comme négligeable.

Conclusion

– Phase chantier à surveiller (Etat des voies extérieures)

+ Haie bocagère ceinturant le site prévue pour une meilleure intégration
+ Formation du personnel exploitant important
+ Locaux spécifiques pour les déchets dangereux
+ Impact sonore négligeable

- Recommandations
  - Formations régulières du personnel exploitant
  - Suivi régulier de la propreté du site

4.1.4 Accès, circulation et trafic

Le nombre moyen de véhicules transitant par le site est estimé à :
5 camions / jour
225 véhicules / jour

Au regard du fonctionnement de la ZAC et voies de desserte on peut considérer que l'impact de circulation des PL sera faible.
Des aménagements spécifiques sont prévus par Rennes Métropole afin de sécuriser les accès à la déchèterie
Je note à la lecture du dossier que Rennes Métropole s'engage à réaliser le boulevard EST/OUEST pour un meilleur accès.

Conclusion :

– Augmentation du trafic

+ Aménagements de sécurité réalisés par Rennes Métropole
+ Réalisation d'une nouvelle voie d'accès (le boulevard EST/OUEST qui desservira MIVOIE Nord et VALLON

- Recommandations :
  - Plan d'accès et signalétique à mettre en place dès l'ouverture.

4.1.5 Vocation de la ZAC et compatibilité

Le projet s'inscrit dans une politique de prévention des déchets depuis 2005. Rennes Métropole exerce cette compétence depuis 2001, les objectifs recherchés s'articulent autour de la réduction des déchets à la source et leur valorisation.

Ce projet répond en tous points au règlement du PLU et du cahier des charges de la ZAC. Instruit en tenant compte des nombreuses servitudes attachées à ce secteur le permis de construire de la déchèterie a été délivré le 28/12/2016 par Monsieur le Maire de Saint-Jacques de la Lande.

Conclusion :

- Permis de construire délivré depuis fin 2016.
- Projet conforme au PLU en vigueur

4.1.6 Discrédit de l'image des entreprises

Une déchèterie moderne, et respectueuse de l'environnement avec un personnel exploitant bien formé ne doit pas avoir d'impact négatif sur l'image de la ZAC et de ses entreprises. Je note que Rennes Métropole qui n'a pas le personnel en régie confiera la gestion du site à un prestataire extérieur avec un cahier des charges précis sur l'exploitation de la déchèterie.

Conclusion :

- Recommandations :
  - Suivi de la propreté du site et de son environnement

4.2 AUTRES THEMES

4.2.1 Sur les avis des services consultés

- L'autorité environnementale n'a émis aucune observation particulière sur le dossier.

4.2.2 Hygiène et sécurité

Rennes Métropole n'ayant pas de personnels d'exploitation en régie, n'a à ce jour, pas rédigé de protocole de prévention ni de consigne de sécurité**. Elle s'appuie sur son exploitant.**

Le règlement intérieur de ce dernier est pris en application des articles L.1311-2 et des articles L.132-1 et suivant du code du travail.

J'observe que toutes les dispositions seront prises pour un fonctionnement respectueux de la législation en vigueur à savoir :

- Les postes de travail seront ventilés (engins),
- Les locaux de travail accessibles au personnel seront ventilés, éclairés et le cas échéant chauffés,
- Les équipements de protection individuelle seront adaptés aux risques,
- Les locaux de et leurs annexes seront nettoyés régulièrement,
- Les repas pris sur place le seront dans le local gardien dans de bonnes conditions d'hygiène (kitchenette),
- Le personnel sera formé aux risques et vacciné contre tout risque lié à la manipulation des déchets.

Une bonne exploitation du site ne devrait pas entrainer de nuisibles et ainsi répondre à l'attente des entreprises riveraines

Conclusion

+ Dispositions prévues conformes à la règlementation
+ Une bonne exploitation doit garantir le site de tout nuisible

4.2.3 Etude des dangers

Le recensement des milieux naturels repérés et répertoriés ou protégés, la consultation des diverses administrations n'a révélé la présence, au niveau du site et de ses proches alentours, d'aucune zone particulière.

Le site ne se trouve pas dans une zone inondable identifiée.

Le potentiel de danger associé à l'infrastructure routière et ferroviaire est écarté car éloignée du site.

Bien que située dans une zone de servitude aéronautique de dégagement de l'aéroport de Rennes St Jacques de la Lande aucun scénario de chute d'aéronefs n'a été envisagé dans la présente étude.

J'observe également que le site n'est concerné par aucun périmètre de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPTR)

Les dangers liés à l'environnement humain ont été pris en compte avec des mesures de prévention et de protection (gardiennage, vidéosurveillance, séparation des voies VL/PL.)

Les agents d'exploitation seront formés et disposeront de fiches spécifiques de données de sécurité sur les différents produits chimiques réceptionnés.

Conclusion

+ Gardiennage et vidéosurveillance pour un bon contrôle du site
+ Identification des produits dangereux
+ Aucun site naturel ou protégé identifié

4.2.4 Financement du projet

Rennes Métropole dispose des capacités financières nécessaires pour mener à bien le projet de construction de la déchèterie. Ce projet est inscrit à son budget.

Je note également que Rennes Métropole dispose d'un parc de 18 déchèteries

Conclusion :

+ Financement assuré par Rennes Métropole

5 BILAN

5.1 BILAN AVANTAGES INCONVENIENTS ET RECOMMANDATIONS :

Avantages :

+ Concertation préalable organisée à l'échelle de Rennes Métropole
+ Réunion de restitution programmée.
+ Choix du site cohérent avec le schéma d'implantation des déchèteries sur Rennes Métropole et de la zone de chalandise recherchée.
+ Haie bocagère ceinturant le site.
+ Formation spécifique du personnel exploitant.
+ Locaux spécifiques pour déchets dangereux
+ Impact sonore négligeable.
+ Aménagements de sécurité réalisés par Rennes Métropole
+ Réalisation d'une nouvelle voie d'accès (le boulevard EST/OUEST qui desservira MIVOIE Nord et VALLON
+ Permis de construire délivré depuis fin 2016.
+ Projet conforme au PLU en vigueur
+ L'autorité environnementale n'a émis aucune observation sur le dossier.
+ Dispositions prévues conformes à la règlementation
+ Une bonne exploitation doit garantir le site de tout nuisible
+ Gardiennage et vidéosurveillance pour un bon contrôle du site
+ Identification des produits dangereux
+ Aucun site naturel ou protégé identifié
+ Financement assuré par Rennes Métropole

Inconvénients, risques :

– Phase chantier à surveiller
– Augmentation du trafic

Sujétions, recommandations :

- Fermeture de la GAUTRAIS à planifier avec l'ouverture de MIVOIE.
- Formations régulières du personnel exploitant à programmer
- Suivi régulier de la propreté du site.
- Plan d'accès et signalétique à mettre en place dès l'ouverture de la déchèterie.

6 AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Une déchèterie a pour objectifs de :

Permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets autres que les déchets ménagers résiduels dans de bonnes conditions pour l'environnement, séparer au maximum les déchets suivant leur catégorie pour permettre de les valoriser (cartons, végétaux, ferraille, bois, déchets inertes, verre…), regrouper sur un même site des filières de valorisation différentes de déchets de façon à permettre aux usagers d'optimiser leurs apports, Supprimer les dépôts sauvages sur les territoires, sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement et à l'interdiction du brûlage des déchets à l'air libre.

Je **considère** que le projet d'aménagement de la déchèterie de Mivoie comprend tous les aménagements et équipements nécessaires à une bonne exploitation et gestion, et a été pensé pour une bonne intégration paysagère.

Avec 13 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai, **5 casiers**, en partie basse du site, permettant le dépôt au sol des déchets végétaux, des gravats et en prévision de nouvelles filières de tri, **2 emplacements**, en bas de quai, pour des bennes de réserve, **1 emplacement** pour poser les caissons lors des rotations, **Un local pour les agents d'accueil répondant aux normes exigées,** le positionnement et le dimensionnement des différentes zones d'exploitation ont été pensés de façon à **Optimiser le fonctionnement de la déchèterie en positionnant les bennes par type de déchets,** et ainsi **Améliorer** les conditions d'accueil des usagers et la sécurité du site.

Le projet est conforme pour un fonctionnement en toute sécurité.

Je considère également que le schéma général d'organisation de la déchèterie et de desserte a bien été pris en compte avec un accès large par la rue de la Trotine comprenant : **un accès dédié pour les usagers** vers le quai haut de la déchèterie, **un accès direct au quai bas dédié aux véhicules de** collecte (poids lourds).

Je constate qu'aucun établissement de type SEVESO n'est présent dans l'environnement proche du site, le site n'est concerné par aucun périmètre de plan de prévention des risques technologiques (PPTR).

J'observe que les dangers et les risques associés à l'environnement extérieur du site **sont absents** ou négligeables et que l'étude des dangers, démontre qu'en cas d'un dysfonctionnement des installations du site, ou d'évènements exceptionnels extérieurs au site ont été pris en compte.

Située au centre d'une zone de chalandise la fermeture des sites actuels de Chartres de Bretagne et Saint-Jacques de Lande est justifiée car ces deux sites ne répondent plus, d'une part à la règlementation en vigueur et d'autre part ne sont plus conformes en termes de sécurité au regard de leur fréquentation.

Je considère également que le retour d'expériences sur les nombreuses déchèteries (18) exploitées et suivies par Rennes Métropole est une garantie pour rassurer les entreprises de la ZAC ainsi que les particuliers.

Je note qu'une réunion de restitution de l'enquête publique est proposée par M. le Président de Rennes Métropole et permettra d'expliquer le mode de fonctionnement qui sera imposé à l'exploitant et prendre en compte d'éventuelles remarques.

J'insiste sur la propreté du site et la formation du personnel exploitant qui sont, entre autres, les deux paramètres garantissant un bon fonctionnement de ce type d'installation classée et une bonne intégration au sein d'une ZAC de qualité.

En conséquence,

Vu la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes me désignant Commissaire Enquêteur en date du 06 juillet 2017.

Vu l'arrêté de M. le Préfet en date du 19 juillet 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter une déchèterie sur la commune de Saint Jacques de La lande.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 19/07/2017 informant les communes de Chartres de Bretagne et Noyal Chatillon sur Seiche de l'enquête sus visée.

Vu les réponses apportées par le Maitre d'Ouvrage aux différentes observations.

Vu les avantages nombreux ciblés et supérieurs aux inconvénients dans le cadre de cette enquête.

Vu mes conclusions motivées.

Considérant que l'enquête s'est déroulée sans incident dans le respect de l'arrêté de M. le Préfet.

En conclusion :

J'émets un avis **FAVORABLE sans réserve** au projet d'exploitation de la déchèterie de Mivoie au titre des installations classées située sur le territoire de **Saint Jacques de la Lande** avec les **recommandations suivantes** :

- Fermeture de la GAUTRAIS à planifier avec l'ouverture de MIVOIE.
- Formations régulières du personnel exploitant à garantir.
- Suivi régulier de la propreté du site.
- Plan d'accès et signalétique à mettre en place dès l'ouverture de la déchèterie.

Le Commissaire Enquêteur soussigné
Le 9/10/2017
Gérard BESRET

Document comportant 16 pages